

Charte architecturale & paysagère

Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura

Fiches conseils

CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

39 Jura c|a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

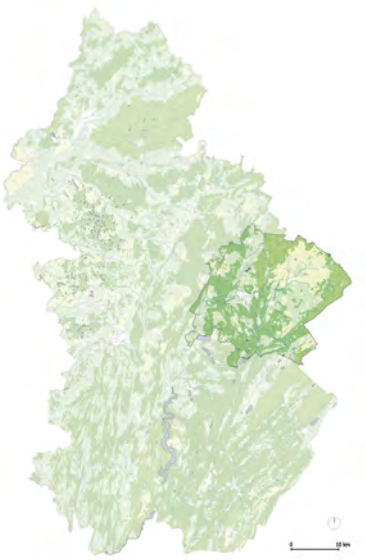
Les fiches conseils

- La communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura a élaboré son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui a pour ambition de pérenniser les qualités paysagères et les valeurs patrimoniales de son territoire tout en assurant un développement harmonieux.

Ce document de planification respecte les objectifs de réduction de la consommation foncière, de densification des villages, de reconquête et de rénovation/ amélioration du bâti existant (ancien ou récent). Dans ce contexte, l'amélioration de ce bâti, sa rénovation et sa transformation, le recours aux énergies renouvelables et la mise en œuvre de matériaux plus économes sont des problématiques prégnantes.

- Soucieuse de sensibiliser les habitants et les porteurs de projet à ces enjeux, la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura a sollicité le CAUE du Jura pour rédiger ces fiches, outils de sensibilisation, de conseil et de pédagogie. Elles constituent un outil d'accompagnement, en complément du document réglementaire.

- Elles ont pour objectif d'éclairer certains points réglementaires et de proposer une méthodologie de projet pour réussir un projet architectural (de construction, de réhabilitation, de transformation...) ou paysager (de clôture, d'aménagement des abords immédiats de la maison...). Chacune d'elles rappelle les démarches administratives et les conseils spécifiques à votre disposition.



Ces 17 fiches vous conseillent sur les thèmes :

PAYSAGE
1.1 Les clôtures
1.2 Les végétaux
1.3 Adapter son jardin au changement climatique

ARCHITECTURE / CONSTRUIRE AUJOURD'HUI
2.1 S'inscrire dans le site
2.2 Construire dans la pente
2.3 Les bâtiments agricoles
2.4 Les habitats insolites
2.5 L'architecture contemporaine
2.6 Les bâtiments d'activités

ARCHITECTURE / RENOVER LE BÂTI ANCIEN
3.1 Transformer le bâti
3.2 Apporter la lumière
3.3 Aménager les combles
3.4 La rénovation thermique

ARCHITECTURE / ENJEUX TRANSVERSAUX
4.1 Les énergies renouvelables
4.2 Les enduits, textures, couleurs
4.3 Les extensions
4.4 Le bois dans la construction

Elles sont téléchargeables sur les sites
- de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura : www.champagnolenozeroyjura.fr
- du CAUE 39 : www.caue39.fr

Tout porteur de projet peut bénéficier des conseils gratuits et indépendants d'un architecte du CAUE du Jura sur rendez-vous.
- **le 1er lundi du mois** : Cité administrative «Le Jouef», 3 rue Victor Bérard, 39300 Champagnole, tél. 03 84 52 06 20
- **le mardi** : au siège du CAUE, 151 rue Regard, 39000 Lons le Saunier, tel 03 84 24 30 36.

39 Jura c|a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Fiche 2.1
S'inscrire dans le site

Objectifs

> Préserver la qualité des sites et des villages.

> Concilier les enjeux de développement durable et les qualités paysagères des sites.

Contexte/Enjeux

S'inscrire dans un site implique la transformation d'un paysage porteur de valeurs collectives et appréciés par de nombreuses personnes. Trouver une place dans un ensemble et construire un nouveau paysage sont les enjeux de tout projet.

S'insérer dans un site ne signifie pas « recopier » ce qui est fait, mais dialoguer avec des éléments déjà en place.

Le PLUi définit des règles d'implantation qui garantissent la bonne intégration d'un nouveau bâtiment dans le tissu bâti.



Une démarche prélable

Établir un diagnostic prélable

Observer le site choisi permet de le comprendre et de dépasser les premières impressions. Il est important de le visiter à plusieurs reprises, à des heures différentes.

Sont à analyser :

- les caractéristiques physiques du site (la forme et les dimensions de la parcelle, les pentes, l'orientation et l'ensoleillement, l'exposition au vent, la nature du sol, etc.),
- les accès, les vues depuis le site et vers le site, le bruit éventuel,
- les constructions voisines (le principe d'implantation, l'orientation des faitages, les volumes, l'effet de cache, les vues) ...
- les structures végétales ou paysagères (murgers...) à conserver et /ou à transformer...

Définir son programme

Il est important de définir ses besoins. Il ne suffit pas de définir le nombre de pièces et leur surface mais aussi les liaisons entre elles et leur organisation. Prioriser ses envies et ses besoins facilite les choix à faire au cours de la conception.

À définir :

- le type de construction (plain-pied, à étages, sur sous-sol, construction bois/maçonnerie, les matériaux, l'isolation...),
- le nombre de pièces et leur organisation, les espaces de service, les vues et les accès, la performance énergétique, les choix techniques (chauffage, ventilation, domotique...),
- les volumes intérieurs, la lumière, l'ambiance,
- l'évolution du bâtiment (extension, transformation, la construction d'annexes...)

2.1.

S'inscrire dans le site

L'analyse du site

est essentielle et alimente la conception du projet et définit les choix en termes d'implantation, d'adaptation au terrain.



Le budget de l'opération

est à définir en incluant le coût des travaux et du terrain, des terrassements, des honoraires, des assurances et des taxes d'urbanisme. Ne pas oublier les imprévus.

Les contraintes règlementaires

Le PLUi s'impose et définit les règles d'implantation, les distances / limites et aux voies publiques, la hauteur, l'aspect extérieur, etc.

Vérifier si le terrain est grèvé de servitudes (passage, vues, alignement...),





Des points clés

L'implantation

Respecter la logique d'implantation du bâti dans un tissu organisé.

Réduire les terrassements, respecter la topographie (cf. fiche 2.2) et limiter la distance par rapport à la rue (réduire l'imperméabilisation, prévoir le déneigement).

Prendre en compte les structures végétales (haies, arbre isolé...) ou paysagères (murs, talus...) existantes.

L'orientation

Favoriser une conception bioclimatique et réserver la meilleure orientation pour les pièces principales. Anticiper la pose de panneaux solaires (en toiture ou sur une structure).

La volumétrie

Favoriser un volume simple et compact, mieux adapté aux contraintes climatiques, plus économique, et plus facile à étendre (cf. fiche 4.3).



Les couleurs (cf. fiche 4.2)

Proscrire les teintes très claires qui reflètent la lumière, sont très visibles et peuvent être éblouissantes.

Choisir les teintes des toitures et des façades pour créer un ensemble, en évitant les contrastes trop forts, très voyants.

L'aménagement paysager de la parcelle

Conserver les plantations existantes fait gagner du temps, assure un confort (ombre, protection au vent...) et réduit l'impact visuel de la nouvelle construction.



Points de vigilance

Construire en cœur de village signifie un rapport direct avec les constructions anciennes et souvent massives qui peuvent impacter la parcelle (ombre portée).

Si le projet n'atteint pas les proportions du bâti voisin, la juxtaposition directe de volumes très différents est à éviter au profit d'un projet plus paysager, écrin de la nouvelle construction.

39 Jura c|a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Fiche 2.2
Construire dans la pente

Objectifs

> Préserver la qualité des sites et par extension la qualité du village implanté à flanc de coteau.

> Maintenir une continuité avec les constructions existantes.

> Considérer le relief dans la conception du projet.

> Intégrer le rapport au grand paysage et l'impact paysager du projet dans la réflexion en amont.

Contexte/Enjeux

Le Jura est assimilé, dans l'imaginaire collectif, à un secteur de montagne. Or, la situation géographique du territoire de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura à cheval sur les Plateaux du Jura crée des situations très variées dans des paysages très différents.

La valeur des pentes est très variable, chaque projet sera conçu en fonction de la topographie du terrain.

L'implantation du bâtiment, l'aménagement des accès et des abords et l'organisation de la parcelle participent à un projet global.

L'impact visuel, le ruissellement des eaux pluviales, les vues plongeantes sont autant d'enjeux à intégrer dans la conception.



L'adaptation à la pente

Alors que les villages s'installaient traditionnement sur les terres les plus simples à occuper, avec des moyens techniques réduits, les communes se développent désormais sur les pentes périphériques, anciennes terres agricoles abandonnées, pour des raisons pratiques.

Des attraits évidents sont liés à un terrain en pente pour la construction :

- il offre des vues dégagées et lointaines, au-dessus des bâtiments construits en aval,
- il permet de concevoir un bâtiment de plain-pied sur plusieurs niveaux en suivant la pente (sous-sol et habitation),

Les contraintes sont fortes :

- les modèles de pavillons sont souvent conçus pour des terrains plats, et sont peu adaptables. Le choix d'un tel modèle impose des terrassements lourds,
- la conception adaptée nécessite un choix de maitrise d'oeuvre qui peut effrayer le futur propriétaire malgré sa qualité,
- les travaux d'adaptation et de drainage qui s'imposent peuvent être coûteux,
- le ruissellement des eaux pluviales doit être anticipé,
- il peut être compliqué d'aménager des espaces extérieurs dans le prolongement direct de la maison,
- le terrain peut être très exposé au vent,
- la maison sera très visible.

Enfin le PLUi, en encadrant la valeur des terrassements ou en interdisant certains dispositifs, oblige à repenser son projet et à concevoir des solutions mieux adaptées, qui permettent de profiter des atouts du site.

39 Jura
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

2.2.

Construire dans la pente

Recommandations

La conception

Adapter la construction à la topographie peut avoir plusieurs formes, selon la valeur de la pente, l'orientation de la parcelle, la forme et les dimensions de la parcelle.

1. Contrôler les terrassements et privilégier les déblais/remblais en limitant leur cumul à ½ niveau, ou des aménagements de terrasses successives en références aux cultures traditionnelles.

2. Concevoir une construction en ½ niveaux, s'étageant dans la pente. Cette solution réduit la hauteur totale et offre la possibilité de bénéficier de volumes intérieurs variés.

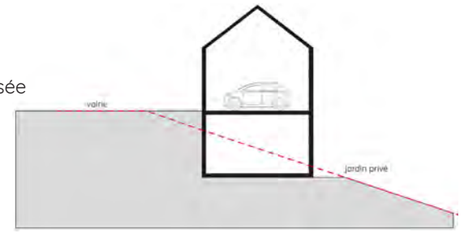
3. Penser aux possibilités d'accès en concevant une « maison inversée » avec le garage au niveau supérieur et l'habitation en contact avec le terrain.

Réduire les infrastructures qui ont des contraintes techniques fortes. La pente d'une rampe circulée ne doit pas excéder 10% avec des replats à l'avant des garages et des portails.

4. Prévoir le garage et le stationnement des véhicules à l'entrée de la parcelle évite les chemins d'accès très impactants, consommateurs d'espace et difficiles à entretenir et à déneiger.

Dans un projet d'ensemble, mutualiser les espaces de stationnement sur l'espace le plus favorable et aménager des cheminements piétons/cyclistes agréables réduisent la consommation d'espace, le coût global en investissement et en entretien. Cette solution permet également à tous de partager un espace de qualité.

maison inversée



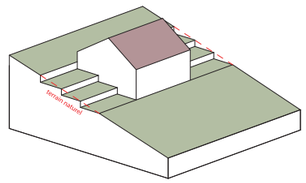


maisons partiellement encastrées L'atelier d'en Haut

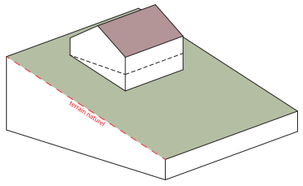


garage dissocié en aval





jardins en terrasses



respect du terrain naturel

Le bâtiment

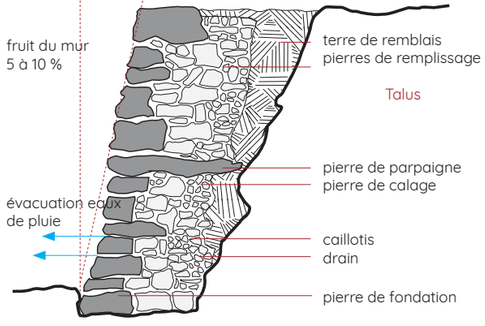
Orienter le sens du faîtage parallèle à la pente ou prévoir une toiture terrasse totale ou partielle, éventuellement végétalisée, limite l'impact visuel de la construction. Cette solution technique présente un intérêt écologique dans un contexte tendu (évapotranspiration, cf. fiche n°1.3, rétention en cas de forte pluie, inertie thermique des constructions, etc.)

Choisir des matériaux et des teintes en fonction du contexte. Dans un site peu dense, chaque construction ponctue le paysage, les teintes claires ou vives, les matériaux brillants accentuent la visibilité. Privilégier les matériaux naturels : bois brut, pierre naturelle, et les teintes neutres et de densité moyenne participent à l'intégration de la construction dans son site.

Les abords

Eviter les enrochements et les gabions, dispositifs « routiers » hors d'échelle pour une maison. Ils constituent des balafres rectilignes dans le paysage, les roches calibrées n'ont pas d'aspect naturel d'un mur de pierres sèches et ne peuvent pas être végétalisées. Au-delà de l'aspect esthétique, il faut ajouter le coût de mise en œuvre, la stabilité aux poussées des terres faibles, le transport des pierres, l'entretien, l'application de produits (anti-mousse, anti-rouille). Enfin, ces pierres, extraites de carrières éloignées ont des coloris qui ne sont pas en adéquation avec les matériaux locaux.

Les murets de soutènements accompagnent la pente du terrain. Les couleurs des matériaux locaux s'adaptent naturellement au site. Ils témoignent d'un savoir-faire et perpétuent la tradition. Leurs reliefs favorisent la biodiversité locale et l'écoulement des eaux de pluie (cf fiche 1.1)



Les plantations jouent un rôle important dans l'accompagnement du projet. Un objet isolé et en pleine lumière a un impact supérieur à un objet adossé à une lisière boisée ou accompagné de plantations qui reprennent les structures paysagères locales : un grand arbre, des fruitiers en vergers, des bosquets, etc.

Les annexes

Les piscines sont implantées sur la zone la plus plane. Si ce n'est pas possible, la plus grande longueur sera implantée parallèlement aux courbes de niveau de façon à s'inscrire dans une terrasse plus étroite.

Le nombre de bâtiments annexes est à réduire et leur implantation à prévoir proche du bâtiment principal de façon à éviter l'effet de « mitage ».

39 Jura
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Fiche 2.3
Les bâtiments agricoles

Objectifs

> Concevoir les bâtiments agricoles en composant avec le paysage.

> Concevoir des bâtiments illustrant la qualité, la variété et la vivacité des pratiques agricoles.

> Participer à l'attractivité du territoire et intégrer les valeurs paysagères, sociétales, culturelles et environnementales.

> Réintroduire le végétal dans les projets agricoles.

Contexte/Enjeux

L'élevage laitier extensif est l'activité agricole principale dans le territoire de la communauté de communes. L'évolution des pratiques et le regroupement d'exploitations génèrent la construction de bâtiments de plus en plus volumineux, en dehors des villages, comparables à des hameaux agricoles.

La construction des bâtiments agricoles met en œuvre des matériaux industriels, sans rapport avec les techniques traditionnelles.

Vu les dimensions des bâtiments, l'ouverture des paysages agricoles et la fréquentation des espaces par un public très varié, la qualité des constructions agricoles et leur intégration dans le paysage sont des enjeux forts du territoire.



Approche paysagère

Les bâtiments agricoles sont un marqueur fort des paysages jurassiens, témoignent d'une agriculture dynamique et reflètent la quailté de la filière. Les principes suivants assurent leur bonne intégration dans les paysages.

En crête : les implantations en ligne de crête sont à proscrire, le bâtiment aura un impact dans le paysage d'autant plus fort. De plus, le bâtiment sera bien plus exposé aux intempéries.

En plaine : souvent des paysages ouverts sans haie ni bosquet, les bâtiments sont très visibles

En vallée : une implantation en fond de vallée est à éviter car elle offre des vues plongeantes sur les exploitations agricoles. Il faut privilégier des parcelles sur un versant.

En règle générale

- Prévoir l'évolution de l'exploitation et les zones d'extension et privilégier les extensions pour éviter la dispersion des bâtiments dans le paysage.
- Privilégier l'implantation en pied de coteau, qui protègera le bâtiment du vent et réduira son impact visuel.
- Profiter des structures paysagères existantes, elles n'ont pas pour objectif de dissimuler le bâtiment mais de l'accompagner. Une lisière boisée constitue un fond au bâtiment, des bosquets d'arbres viennent l'épauler, une haie arbustive peut dissimuler une zone technique.

Dans un site en pente

- Prévoir des déblais/remblais pour réduire les terrassements et concevoir les talus en pente douce pour être remis en herbe.
- Orienter la longueur parallèlement aux courbes de niveau.
- Profiter de la topographie pour enterrer certains éléments (fosses, cuves de récupération).

39 Jura
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

2.3

Les bâtiments agricoles

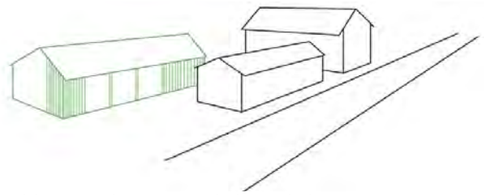
Recommandations



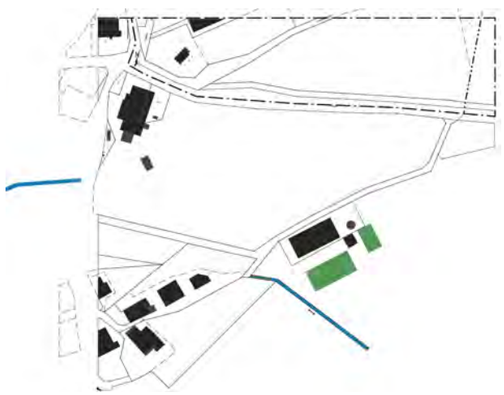
Les accès

- Réduire la distance du bâtiment / voie d'accès, en prévoyant le déneigement et les contraintes de réseaux.

- Prévoir l'accès du camion de lait et des visiteurs en dehors du circuit technique de l'exploitation.



ensemble agricole organisé le long de la voie





Les abords

- Réduire la surface imperméabilisée des cours et des circulations périphériques.

- Prévoir les zones de service à l'arrière ou entre les bâtiments.

- Prévoir de pouvoir récupérer les eaux de pluie.

- Prévoir les silos extérieurs d'une teinte proche de celle du bardage et les installer sur la façade la moins visible.

Les structures paysagères

- Conserver au maximum et entretenir les éléments existants sur le site, ils assurent l'insertion du projet.

- Planter les essences locales, mieux adaptées au sol et au climat. Privilégier les essences en mélanges pour résister au mieux aux maladies et aux insectes xylophages.

- Prévoir les plantations en fonction des possibilités d'entretien.

- Les végétaux peuvent apporter une valeur ajoutée : ombrage, production de fruits, protection contre le vent.







Les bâtiments

Les volumes

- Privilégier les volumes simples qui résistent mieux aux contraintes climatiques et peuvent évoluer plus facilement.

- Eviter les contrastes de couleurs entre les façades et les toitures, ils sont plus visibles dans le paysage.

- En bardage et en toiture, regrouper les translucides et composer de « grandes fenêtres ». La partie supérieure du pignon peut apporter de la lumière abondante.

Les façades

- Poser le bardage jusqu'en pied de façade, y compris au-dessus du soubassement maçonné.

- Privilégier les teintes neutres (gris, gris teinté beige...) de densité moyenne en façades. Exemples de Ral 1019, 7006, 7022, 7030, 7039, 8025 ou proches.

- Le bardage bois, matériau naturel et mat, présente un aspect changeant qui assure une intégration facile dans le paysage agricole.

- Prévoir un filet brise-vent d'une teinte proche de celle du bardage.

- Prévoir une teinte identique ou proche de celle de la façade pour les portes.

Les toitures

- Eviter les changements de pente de toiture qui empêchent le bon écoulement de la neige.

- Réduire les porte-à-faux qui créent un profil asymétrique et offrent une prise au vent importante.

Pour en savoir plus

Guide pratique «Concevoir son bâtiment agricole avec le paysage».

CAUE 39. 2015

39 Jura
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Fiche 2.4
Les habitats insolites

Objectifs

> Accompagner la demande d'habitat alternatif.

> Assurer l'intégration des habitats insolites et permettre leur dialogue avec les constructions existantes.

> Eviter la dispersion des habitats insolites dans les villages.

> Donner une définition précise de ce type d'habitat (pas de définition juridique claire aujourd'hui)

Contexte/Enjeux

La demande pour la tiny house et les autres habitats insolites (maison en A, yourte, kota finlandais, etc.) est forte depuis quelques années.

Ces petites constructions expriment une demande de vie plus simple, plus proche de la nature et plus autonome (récupération d'eau pluviale, panneaux solaires, etc.).

Ces modèles d'habitat relèvent d'une demande d'originalité. Souvent inspirés d'habitats de régions ou de pays étrangers, au climat et au mode de vie différents, ils sont souvent peu adaptés aux contraintes locales (pluie, neige, humidité, confort et besoin d'inertie, etc.) et entrainent une perte d'identité des lieux.

En outre, rarement issus d'une filière locale, ils sont en contradiction avec les objectifs initiaux de réduction d'impact.



Atelier Correia et associés

Hébergement insolite ?

C'est un hébergement original, exotique et atypique, par sa forme et ses dimensions, et qui sort du cadre usuel de l'habitat traditionnel.

C'est un moyen de rêver, voyager, se détendre, en vivant une expérience qui sort de l'ordinaire, la plupart du temps au contact de la nature.

A ce jour, aucun texte législatif ou réglementaire ne précise expressément l'encadrement juridique des modes d'hébergement qualifiés «d'insolites»

- yourtes,
- tipis,
- roulottes
- cabanes dans les arbres...

ce qui ne justifie pas que ce type d'hébergement soit totalement libre et puisse être réalisé n'importe où.

Si certaines de ces constructions peuvent être à usage saisonnier, lorsque l'occupation est prévue pérenne, il est important de doter la construction de tous les aménagements à une vie confortable et moderne.

Les règles du PLUi encadrent les constructions et définissent les secteurs où ces réalisations sont possibles, leur implantation, leur volumétrie et leur aspect extérieur.

2.4

Les habitats insolites

La loi définit trois catégories réglementaires.

Les roulottes

Les caravanes et les roulottes sont assimilées à des résidences mobiles de loisirs, communément appelées mobil-homes.

Elles ne peuvent être installées que dans le cadre des campings, des parcs résidentiels de loisirs ou des villages de vacances.

Les yourtes et les tipis

Ils peuvent être assimilés, soit à des tentes s'ils sont non équipés, soit à des habitations légères de loisirs (HLL) s'ils comportent des équipements intérieurs sanitaires (blocs cuisine ou sanitaires).

Dans tous les cas, ils sont réglementés par le code de l'urbanisme et ne peuvent être implantés que dans les conditions suivantes :

- les tentes peuvent être installées dans les terrains de camping aménagés ou déclarés,

- les HLL peuvent être implantées dans les terrains de campings aménagés, les parcs résidentiels de loisirs, certains villages de vacances ou encore dans certaines dépendances des maisons familiales de vacances.

Les Habitations Légères de Loisirs (chalets, bungalows ...)

Ces constructions démontables ou transportables sont destinées à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisir (y compris yourtes aménagées, roulottes sans moyen de déplacement et cabanes)

Elles peuvent être implantées dans les terrains de camping ou dans les parcs résidentiels de loisirs (PRL) spécialement aménagés à cet effet.

Sur une parcelle constructible, leur implantation est soumise au droit commun des constructions, c'est-à-dire le plus souvent à l'obtention d'un permis de construire.



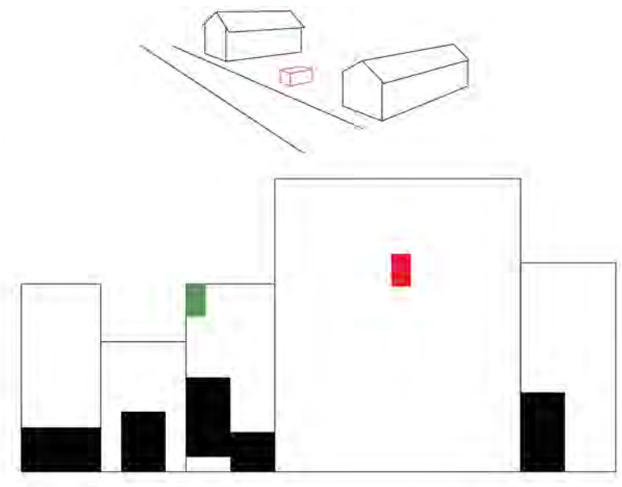
Le chalet du Bugnon - atelier archi & design



La Grenouillère - atelier Zou



Le petit volume de la construction n'est pas à l'échelle et ne peut pas dialoguer avec les deux volumes des bâtiments traditionnels. La consommation d'espace n'est pas en adéquation avec la volonté exprimée de développement durable.



Principe d'implantation en fond de parcelle en référence à une annexe du logement

Recommandations

Réfléchir à l'occupation du bâtiment : annuelle ou saisonnière, à sa pérennité dans le temps, à sa durabilité, à ses performances énergétiques, à son évolutivité...

Privilégier la conception d'un bâtiment qui réponde à votre programme et aux caractéristiques du site d'implantation plutôt qu'installer un bâtiment standardisé.

Traiter le petit bâtiment comme un bâtiment annexe et modeste par ses dimensions, ses matériaux apparents à l'extérieur en rapport avec le site.

Considérer le projet dans un ensemble paysager qui compose un écrin au bâtiment et atténue son rapport avec les constructions proches.



Atelier Correia et associés



Fiche 2.5
L'architecture contemporaine

Objectifs

> *Concevoir dans les villages des bâtiments contemporains en rapport avec les paysages et le patrimoine bâti du territoire.*

> *Questionner la production architecturale aux regards des problématiques environnementales, sociétales, économiques, etc.*


Atelier Correia et associés

Contexte/Enjeux

L'acte de construire son habitation est un acte individuel qui s'inscrit dans un paysage partagé, construit par des générations successives et composés de bâtiments d'époques successives et de fonctions très diverses.

L'harmonie générale des villages résulte de la sobriété des constructions, conçues comme des lieux de travail et d'habitation, témoignages d'une économie essentiellement agricole en autarcie.

La mise en œuvre et les techniques se basent sur des ressources et des savoir-faire locaux, partagés par l'ensemble de la communauté villageoise.

Architecture contemporaine ?

L'époque contemporaine est le temps d'un changement de paradigme .

- Les techniques de construction permettent de réaliser des projets spectaculaires, qui peuvent refléter l'originalité et la personnalité du propriétaire.
- Les nouvelles aspirations de confort impactent les projets de constructions et de rénovation.
- Au-delà des effets de mode, l'écriture contemporaine est une réponse formelle, inscrite dans son époque, en termes de programme, d'esthétisme, de techniques et de performances.

À l'époque, où l'économie des ressources et la sobriété foncière guident l'urbanisme et l'architecure, les terrains à construire se trouveront dans l'ensemble bâti et seront en contact direct avec des constructions de tout type : bâti traditionnel, pavillonnaire, etc.

Le recours à un architecte pour vous conseiller et vous accompagner dans cette démarche est une valeur ajoutée. Son diagnostic constitue un regard objectif, qui permet de prioriser les enjeux et sa conception « sur mesure » apporte la réponse la plus pertinente, co-construite avec le maitre d'ouvrage.

39 Jura
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

2.5

L'architecture contemporaine

L'architecture contemporaine est l'expression de la créativité et de l'adaptabilité.

Contrairement à certains styles architecturaux profondément ancrés dans une époque spécifique, l'architecture contemporaine n'est pas liée à une période donnée. Elle reflète plutôt les tendances et les besoins du moment durant lequel une structure est construite.

La contemporanéité en architecture n'est pas liée à un mouvement unique, mais plutôt à une vision de la conception qui englobe l'innovation, la durabilité et la fonctionnalité.

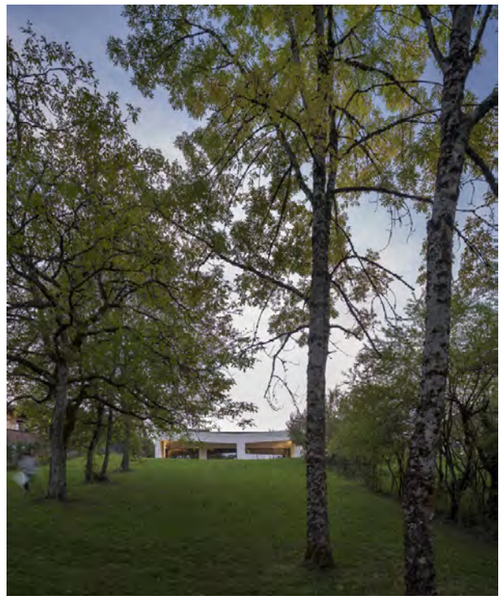
La modernité, en architecture, prouve que notre culture est bien vivante et continue d'évoluer pour répondre à de nouveaux programmes face à de nouveaux enjeux.



ARCHIDIUM architectes

Reichardt & Ferreux architectes





AD + Architectes Designer associés

A Charvet architecte



La construction

Tout projet est un arbitrage entre le programme et les envies personnelles et le site de la construction, qui constitue un environnement commun et porte une histoire collective.

La conception est une démarche globale qui repose sur un parti architectural et esthétique fort. Tout projet de construction s'inscrit dans un temps long, pour plusieurs décennies et certains choix peuvent être irréversibles.

Il est important de prendre en compte la pérennité du bâtiment dans le temps. Son expression esthétique témoigne de l'époque de construction dans le choix des formes, des matériaux, des répartitions et dimensions des percements, etc.

Certaines erreurs sont à éviter :

- Les effets de mode en termes de couleurs et de matériaux, qui peuvent banaliser un territoire,
- Les modèles inadaptées, les références issues d'architecture non locale ou sans rapport avec le programme,

Il est important de privilégier :

- L'implantation et le rapport au site, le dialogue avec les constructions voisines,
- La meilleure réponse au programme,
- La conception bioclimatique et les performances énergétiques,
- La pérennité, l'évolutivité et la réversibilité du bâtiment,
- L'aménagement de la parcelle qui participe au confort du projet.

L'architecture contemporaine peut s'inspirer du bâti traditionnel sans le copier, réinterpréter le bâti ancien de manière fine, en respectant des principes d'implantation et d'orientation, de simplicité de volumes, de sobriété d'ornements et de couleurs, de matériaux.

La rénovation

Une rénovation contemporaine apporte une réponse à une transformation d'un bâti ancien vers de nouvelles fonctions.

Elle permet, en apportant des éléments modernes et un langage différent, en contraste avec le bâti ancien, de révéler et de valoriser des éléments patrimoniaux, marqueurs de l'histoire du bâtiment. Elle se base sur une connaissance fine du bâtiment qui va orienter la conception et les éléments à transformer ou à valoriser.



39 Jura c|a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Fiche 2.6
Les bâtiments d'activités



Objectifs

> Aménager les espaces d'activités en rapport avec le site.

> Assurer l'insertion des bâtiments d'activités dans les différents sites et concevoir un paysage d'activités économiques cohérent, qualitatif et durable.

> Concevoir les bâtiments comme une « vitrine qualitative de l'activité ».

> Redonner une place au végétal.

Contexte/Enjeux

La recherche de nouveaux fonciers destinés aux activités économiques est un des enjeux principaux pour la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

Nouveaux quartiers aux entrées des villes et des bourgs, les espaces d'activités impactent les paysages agricoles et bâtis.

Les volumes conséquents et les caractéristiques des bâtiments d'activités, souvent implantés dans des espaces peu aménagés et minéraux composent un paysage banalisé.

Dans une zone d'activités, les prescriptions sur les bâtiments émanent d'une réflexion globale préalable visant à assurer un aménagement d'ensemble équilibré et cohérent.

En préalable

C'est le temps de la réflexion qui permet, après analyse du site et des besoins, de créer un espace de qualité, qui offre un aspect assez homogène et des réponses environnementales et paysagères.

C'est également le temps des choix stratégiques

- sur le caractère de la zone à aménager,

- sur le niveau attendu pour la qualité paysagère et architecturale,

- sur les principes de mutualisation possible,

- sur les principes environnementaux, la gestion des eaux de pluie...

La phase de conception

- Adapter la taille des parcelles aux activités ciblées, sinon, prévoir l'évolutivité du parcellaire avec un découpage susceptible de s'adapter aux nouvelles demandes.

- Concevoir en fonction de la topographie et préférer un aménagement en parcelles réparties en terrasses plutôt qu'une plateforme unique pour la zone.

- En frange urbaine et limite de zone, prévoir une marge de retrait suffisante par rapport à la limite de zone pour aménager un espace de transition paysagé.

- Calibrer les voiries en fonction des besoins réels en termes de circulation en intégrant les circulations douces, de préférence en site propre.

39 Jura
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

2.6

Les bâtiments d'activités

Recommandations

L'implantation sur la parcelle

- Implanter le bâtiment en limite parcellaire permet de valoriser au mieux la parcelle et de ménager une cour latérale.

- Favoriser les constructions mitoyennes réduit le nombre de bâtiments et offre une meilleure occupation de la parcelle.



A. Just - architecte

Les abords

- Localiser les espaces de stationnement de préférence en limite latérale ou à l'arrière du bâtiment réduit leur impact. Ils peuvent être prévus mutualisés entre plusieurs activités proches à relier par des circulations piétonnes confortables et sures.

S'ils sont aménagés à l'avant, visibles depuis la voie publique, leur traitement participera à l'effet vitrine, par des plantations et un aménagement paysager. La liaison piétonne entre les stationnements et le bâtiment est à matérialiser.

- Les zones de stationnement peuvent participer à la gestion des eaux pluviales, en privilégiant des matériaux drainants, des espaces végétalisés et des dispositifs d'infiltration (noues, bassins).

Le stockage est à privilégier à l'intérieur ou à l'arrière des locaux, à l'abri de plantations. L'emplacement des conteneurs de déchets est à prévoir dans la même logique.

Les plantations

- Les plantations sont à prévoir en fonction des contraintes de circulation, de stationnement, de déneigement et de salage.

- Elles sont à choisir pour agrémenter la zone d'accueil mais elles peuvent participer à l'ombrage de certains espaces et façades. Elles permettent également de dissimuler ou filtrer certains éléments techniques.

- Elles sont à planter en fonction de l'espace disponible, du volume du bâtiment et de leur développement à taille adulte.

- Les capacités d'entretien par la collectivité et les entreprises sont à évaluer dans le projet paysager.

- Le choix des essences privilégiera les essences locales pour des raisons esthétiques et sanitaires.





ABW Warnant architectes - urbanistes



Les bâtiments

- Orienter la façade principale face à l'entrée et placer les portes principales de façon à être vues immédiatement.

- La toiture constitue une cinquième façade dont l'aspect est à concevoir en harmonie avec les quatre façades (couleurs, matériaux...). Les matériaux réfléchissants et brillants sont à proscrire et les dispositifs techniques (gaines, caissons...) sont à dissimuler ou recouvrir.



Les clôtures

En limite avec l'espace public, les clôtures et les portails sont homogènes (hauteur, matériaux, couleur...), les coffrets techniques et boites aux lettres seront à inclure dans la clôture.

Il est recommandé de :

- prévoir un dispositif à claire-voie sur muret de soutènement limité à 40cm. Elles pourront être doublées d'une haie en mélange.

- privilégier la couleur grise, plus discrète dans le paysage.

Les enseignes

En l'absence de Règlement Local de Publicité, quelques principes peuvent guider la mise en place des publicités, préenseignes et enseignes.

- Éviter de poser les panneaux devant un bâtiment

- Éviter la prolifération des panneaux et uniformiser les supports d'information (hauteur, matériaux, couleurs).

- Les enseignes lumineuses sont à éviter pour leur impact environnemental.



ABW Warnant architectes - urbanistes

Pour en savoir plus

Charte qualité Jura
«Espaces et bâtiments commerciaux»
CAUE 39 - 2005

39 Jura
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement